



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

Note explicative

CHIMIE

Chimie Alimentaire / Chimie Inorganique / Résidus

Accréditation n° 1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr

Agroalimentaire / Divers Aliments, Produits laitiers, Produits carnés, Produits de la mer, Boissons (hors eaux de consommation) et produits sucrés et édulcorés, Produits céréaliers

Programme LAB GTA 25/60-80 Analyses physico-chimiques en vue de la détermination de la composition, des critères de qualité et technologiques, et de l'étiquetage nutritionnel dans l'alimentation humaine et animale

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme 99-3 Métaux : Analyse de contaminants chimiques chez les animaux, dans leurs produits et les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme LAB GTA 30/99-5 : Analyse de substances autorisées ou non à usage vétérinaire ou zootechnique (substances interdites à action hormonale ou thyrostatique, β -Agonistes)

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme LAB GTA 30/99-6 : Analyse de substances autorisées ou non à usage vétérinaire ou zootechnique (médicaments vétérinaires et colorants à usage pharmacologique)

Les délais sont à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction de l'activité du laboratoire. Nous consulter pour plus de renseignements.

Service Chimie Alimentaire

Les délais indiqués correspondent aux délais analytiques incompressibles. Ils ne sont valables que pour les jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire). Le délai de rendu des résultats correspond à J+2 après la fin des analyses hors délais postaux. Toutefois des résultats peuvent être communiqués par fax ou par mail.

Les seuils de quantification dépendent des méthodes utilisées, pour plus de renseignements contacter l'unité technique du laboratoire.

Les méthodes qui figurent sur le catalogue sont celles en vigueur à la date de parution de celui-ci. Elles sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Quantité requise :

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés chimiques intrinsèques et dans les quantités nécessaires aux analyses soit > 200g, sauf cas particuliers.

- Pour une demande de valeur énergétique suivant le règlement (UE) N° 1169/2011, une quantité d'échantillon de 400g minimum est nécessaire.
- Pour les produits secs notamment pour les poudres de produits laitiers, la quantité doit être de 100g minimum.
Dans le cas de fromages prélevés à la sonde, la quantité minimale d'échantillon peut être de 50g.
- Dans le cas où une analyse de chimie et de bactériologie est demandée sur le même produit, il est nécessaire d'envoyer 2 prélèvements distincts.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

➤ Pour les produits carnés, et sur demande du client, il est possible d'exprimer les résultats en fonction de l'HPD ou HPDA réglementaire du produit (si celui-ci est précisé).

Les calculs (valeur énergétique, glucides par différence) sont en conformité avec le règlement (UE) N°1169/2011 (INCO) et l'arrêté du 08/09/1977.

Conditionnement : Le matériel de prélèvement et les récipients utilisés doivent être propres et secs. L'emballage du produit doit assurer la non déshydratation du produit (récipient étanche, emballage sous vide...). Identifier de manière unique vos échantillons, à l'aide d'un marqueur indélébile ou d'une étiquette.

Envoi

➤ Produits surgelés : mode de transport garantissant la non décongélation du produit.

➤ Produits frais : transport réfrigéré, délai rapide.

➤ Produits charcuterie secs : transport réfrigéré si température extérieure élevée.

➤ Produits déshydratés : transport à température ambiante, emballage étanche.

➤ Conserves : transport à température ambiante.

Eviter les envois à partir du jeudi et les veilles ou avant-veilles de jours fériés.

Durée de conservation des échantillons après analyse au laboratoire : Les échantillons sont gardés jusqu'à 15 jours suivant la validation du dossier. Les produits secs sont conservés 1 mois.

Service Chimie Inorganique

Les délais indiqués correspondent aux délais analytiques incompressibles. Ils ne sont valables que pour les jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire) et ne prennent pas en compte les éventuelles confirmations.

Le délai de rendu des résultats correspond à J+2 après la fin des analyses, sans prendre en compte les éventuelles confirmations.

Toutefois des résultats peuvent être communiqués par fax ou par mail.

Dosage des métaux (hors matrice Eau et Plans de Contrôle Dosage des Matières Fertilisantes Organiques)

Quantités requises :

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés chimiques intrinsèques et dans les quantités nécessaires aux analyses soit :

➤ 500g minimum à 2 Litres pour la détermination des Matières Fertilisantes Organiques (MFO).

➤ 15g minimum pour la recherche de métaux dans les fourrages broyés.

➤ 250g minimum pour la recherche de métaux dans les fourrages non broyés.

➤ 25mL pour le lait.

➤ pour les autres matrices il s'agira d'envoyer la quantité nécessaire afin d'avoir un échantillon représentatif (généralement > 10g).

Conditionnement des échantillons :

Pour éviter toute fuite, toute pollution ou toute altération des échantillons, nous vous recommandons :

➤ Pour les produits solides, en poudre : en sachet plastique hermétique avec une fermeture type Zip et un double ensachage. Mettre la feuille de renseignement entre les deux sacs et non au contact direct de l'échantillon.

➤ Pour les produits solides volumineux (type fumier ou compost) : double ensachage dans des sacs type sac poubelle. Fermer soigneusement chaque sac individuellement avec le lien.

➤ Pour les produits liquides : en flacon plastique incassable avec un bouchon bien vissé, si possible avec opercule. Ne pas remplir complètement. Un ensachage supplémentaire est utile.

Identifier de manière unique vos échantillons, à l'aide d'un marqueur indélébile ou d'une étiquette.

Envoi :

Accompagner les échantillons d'une demande d'analyse, en précisant les coordonnées de l'expéditeur, du payeur, le numéro du devis ou de la convention. Eviter les envois à partir du jeudi et les veilles ou avant-veille de jour fériés.

➤ Pour les fourrages : température ambiante.

➤ Pour les matières fertilisantes organiques : sous régime du froid ou congelé.

➤ Pour les autres matrices : conditions assurant l'intégrité et la stabilité du produit.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

Durée de conservation des échantillons après analyse : Les échantillons sont gardés 1 mois après validation du dossier. D'autres conditions (récupération, stockage plus long) peuvent être étudiées avec le client selon la capacité du laboratoire.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

Accréditation n° 1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr

Agroalimentaire / Divers Aliments / Analyses microbiologiques

Programme LAB GTA 59 Analyses microbiologiques des produits et environnements agro-alimentaires

Agroalimentaire / Santé Animale / Parasitologie

Programme PARASITO SA Analyses en Parasitologie Santé Animale

Prélèvements : Les quantités minimales à prélever, sont de 100 grammes pour les produits solides, 100 ml pour les produits liquides et de 3 ou 5 unités pour les conserves qui doivent correspondre au même lot (même produit, même calibre, même jour de fabrication).

Lorsque les **critères d'acceptation** des échantillons à réception ne sont pas conformes (*quantité, température, conditionnement ...*), le laboratoire se réserve le droit de refuser l'échantillon ou ne réaliser que certaines analyses. Le laboratoire émettra alors des réserves sur les résultats obtenus ou ne rendra pas de résultats (N/A) pour les paramètres non analysés et en précisera les raisons.

En cas de **réception d'échantillon(s)** une veille de week-end ou de jours fériés, le laboratoire se réserve le droit de congeler le(s) échantillon(s) avant analyse. Ces échantillons seront analysés le 1^{er} jour ouvré suivant.

Le rythme et la nature des analyses ainsi que la durée de vie des produits sont sous la responsabilité de l'entreprise s'engageant dans cette démarche analytique.

Dans la majorité des cas, les échantillons sont pris en charge dans les 24 heures suivant la réception au laboratoire.

Le **délai analytique** indiqué correspond à la durée purement analytique sans tenir compte du transport, des prélèvements et du rendu des résultats par courrier.

En cas de **présence de salmonelles ou de listeria**, une identification sera systématiquement mise en œuvre : délai analytique allongé. Dès la fin de l'analyse, un résultat partiel peut, à votre demande, être transmis par fax ou par courriel. Pour les recherches de germes, la méthode effectivement utilisée est précisée sur le rapport d'essais.

Le laboratoire informera le client des éventuelles restrictions analytiques concernant les domaines d'application.

Critères : Les critères appliqués par le laboratoire tiennent compte du règlement CE 2073/2005 modifié par le règlement CE 1441/2007 qui définit les critères de sécurité et les critères d'hygiène des procédés applicables aux denrées alimentaires. Ils sont indiqués dans votre convention par les codes « RCE ».

Le laboratoire se base également :

- Sur certains critères d'hygiène des procédés qui ont été établis par les professionnels sur la base de l'analyse des dangers secteur par secteur. Il s'agit des interprofessions :

- ✓ de la restauration du 24/08/2009 (sur votre convention code « REST »)
- ✓ des industries, des charcuteries et salaisons du 16/07/2009 (code « FICT »)
- ✓ de la charcuterie – traiteur artisanal du 16/07/2009 (code « CHARC »)
- ✓ de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) du 22/12/2014 (code « DIST ») et (code « FCD »).

- Sur des propositions de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES) : avis du 13/03/2008 (code AFS)

Ces critères sont consultables sur le site interministériel :

<http://agriculture.gouv.fr/section/thematiques/alimentation/securite-sanitaire/criteres>

Assistance : en cas de résultats hors normes pour les germes pathogènes (*Salmonelles, Listeria et E. coli O157H7*) nous nous engageons à vous prévenir dès que possible et il vous appartient d'en informer votre DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron) ou DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) dans les plus brefs délais. A votre demande, nous interviendrons sur site pour effectuer un diagnostic et définir d'éventuelles actions à conduire.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

SANTE ANIMALE

Accréditation n° 1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr

Agroalimentaire / Santé Animale / Immuno-sérologie

Programme LAB GTA 27 Essais et analyses en immuno-sérologie animale

Agroalimentaire / Santé Animale / Bactériologie

Programme 116 Essais et analyses en bactériologie animale

Produits chimiques et biologiques / Biologie Vétérinaire / Génétique moléculaire

BIOMOLSA Analyses de biologie moléculaire

Les délais sont sur ce catalogue, à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction de l'activité du laboratoire. Nous consulter pour plus de renseignements.

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE

Les analyses sont débutées le jour même de leur arrivée au laboratoire sauf pour les coprologies qui peuvent être mises en attente 24 h en cas de surcharge de travail.

Les résultats sont communiqués au vétérinaire par téléphone, par fax ou par mail pour les résultats urgents.

Les délais sont exprimés en jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire), ils correspondent à la durée purement analytique sans tenir compte du rendu des résultats par courrier.

SEROLOGIE / BIOLOGIE MOLECULAIRE

Les analyses en sérologie sont réalisées selon le planning prévisionnel ci-joint.

Le délai de rendu des résultats correspond à J+2 après la fin des analyses, sans prendre en compte les éventuels recontrôles.

Les résultats peuvent être communiqués par informatique et/ou par fax au demandeur de l'analyse.

Les méthodes qui figurent sur le catalogue sont celles en vigueur à la date de parution de celui-ci. Elles sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Pour les analyses de sérologie, le laboratoire est accrédité en portée flexible 1, 2 ou 3, selon les paramètres. Pour les paramètres accrédités en portée flexible 2 ou 3, l'accréditation Cofrac permet de rendre les résultats d'analyse sous accréditation, sous réserve que la nouvelle méthode ait été validée au préalable. Lorsque le laboratoire est amené à changer de fournisseur de kits, le rapport d'essai indique à posteriori le kit utilisé pour l'analyse.

L'annexe technique disponible sur le site du COFRAC n'étant pas mise à jour régulièrement, tout changement de fournisseur de kit sera indiqué sur le site Internet du laboratoire (*voir onglet Santé animale-immunosérologie*).

Assistance : les techniciens de ces services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

GENOTYPAGE

Prélèvements :

Les échantillons doivent arriver au laboratoire dans des conditions préservant la qualité du prélèvement et dans des quantités permettant l'analyse, à savoir :

- les prélèvements de sang se feront sur tubes EDTA fournis par le laboratoire et remplis convenablement, soit 4 ml
- les prélèvements de poils (min 40 bulbes) seront envoyés dans des enveloppes correctement étiquetées et annotées.

Lorsque les critères d'acceptation des échantillons à réception ne sont pas conformes (*quantité, température, conditionnement ...*), le laboratoire se réserve le droit de refuser l'échantillon ou de ne réaliser que certaines analyses. Le laboratoire émettra alors des réserves sur les résultats obtenus ou ne rendra pas de résultats (N/A) pour les paramètres non analysés et en précisera les raisons.

Dans la majorité des cas, les échantillons sont pris en charge dans les 24 heures suivant la réception au laboratoire. **Le délai analytique indiqué correspond à la durée purement analytique sans tenir compte du transport, des prélèvements et du rendu des résultats par courrier.** Dès la fin de l'analyse, un résultat partiel peut, à votre demande, être transmis par fax ou par courriel.

L'annexe technique disponible sur le site du COFRAC n'étant pas mise à jour régulièrement, tout changement (fournisseur de kit, évolution de la technique) sera indiqué sur le site Internet du laboratoire (*voir onglet Santé animale-biologie moléculaire*).



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

EAUX ENVIRONNEMENT

Accréditation n° 1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr

UNITE TECHNIQUE EAU ET ENVIRONNEMENT

Environnement / Qualité de l'eau / Analyses physico-chimiques

Programme LAB GTA 05 Analyses physico-chimiques des eaux

UNITE TECHNIQUE BACTERIOLOGIE DES EAUX

Environnement / Qualité de l'eau / Analyses microbiologiques

Programme LAB GTA 23 Analyses microbiologiques des eaux

UNITE TECHNIQUE PRELEVEMENT

Environnement / Qualité de l'eau / Echantillonnage - Prélèvement

Programme LAB GTA 29

Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques

Essais physico-chimiques des eaux sur site

ANALYSES D'EAUX HORS CONTROLE SANITAIRE ...

- ▶ Eaux destinées à la consommation humaine ou destinées à la production d'eau de consommation hors contrôle sanitaire obligatoire article R.1321 du Code de la Santé Publique
- ▶ Eaux de loisirs (piscines, baignades) hors contrôle sanitaire obligatoire
- ▶ Eaux usées
- ▶ Eaux industrielles
- ▶ Eaux pour hémodialyse, soins standards, eaux d'entrée
- ▶ Eaux pour consommation animale
- ▶ Eaux pour usages particuliers
- ▶ Eaux souterraines, piézomètres
- ▶ Eaux superficielles
- ▶ Eaux de gachage pour béton
- ▶ Eaux chaudes sanitaires et installations de refroidissement (T.A.R)

Les délais indiqués correspondent aux délais analytiques incompressibles. Ils ne sont valables que pour les jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire). Le délai de rendu de résultats correspond à J + 2 après la fin des analyses hors délais postaux. Les délais peuvent varier selon l'activité du laboratoire. Toutefois des résultats partiels peuvent être communiqués par fax ou par mail pour les analyses urgentes.

Pour toutes les analyses d'hydrologie le flaconnage est fourni par le laboratoire. Le client a la possibilité de les récupérer à l'accueil du laboratoire. Sinon, les frais d'envoi sont à la charge du client. Tous les prélèvements doivent obligatoirement être accompagnés d'une demande d'analyse dûment complétée par le client. Afin de garantir le délai de prise en charge, il est impératif de renseigner sur cette demande la date et l'heure de prélèvement. Si il y a, le numéro de référence du devis ou de la convention correspondant devra apparaître.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

Prélèvements

- Dans le cas de prélèvements d'eau, un délai de 24 heures doit être respecté pour la majorité des paramètres entre l'heure de prélèvement et l'heure d'analyse. Pour la recherche des *Escherichia coli*, des bactéries coliformes et des Entérocoques intestinaux : l'échantillon doit être analysé au plus tard 18 heures après le prélèvement. Les échantillons doivent parvenir au laboratoire avant le jeudi 16h.
- Pour la recherche des légionelles : dans le cadre d'un contrôle de routine, les échantillons doivent être acheminés au laboratoire au plus tard le jeudi soir (si le vendredi est un jour ouvré). Le volume nécessaire à l'analyse est de 500mL pour les Eaux Chaudes Sanitaires (ECS) et de 1L pour les installations de refroidissement (TAR). L'analyse doit débuter dans les 24 heures suivant le prélèvement.
- Pour une recherche de potabilité, remplir sans bulle d'air le flacon d'1 litre et remplir au 9/10ème le flacon de 500mL en ayant pris soin de désinfecter le point de prélèvement.
- Pour les eaux usées et autres demandes, le service commercial ou le service hydrologie vous indiquera le flacottage et la quantité nécessaire.
- Pour des raisons analytiques, certains échantillons arrivant le vendredi après 15h ne pourront être analysés que le lundi suivant. Le dossier sera rendu Non Cofrac si une stabilisation n'est pas possible.
- Les échantillons doivent être conservés à $5 \pm 3^{\circ}$ C jusqu'à réception au laboratoire (à température ambiante pour la recherche de légionelles).

Aveyron Labo est accrédité pour réaliser les prélèvements suivants :

- ▶ Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques sur les eaux destinées à la consommation humaine sur les eaux de loisirs naturelles (baignades) et traitées (piscines...), sur les eaux superficielles continentales (rivières, lacs), sur les eaux souterraines et sur les eaux usées.
- ▶ Echantillonnage pour la recherche de Légionelles sur les installations de refroidissement et sur les eaux chaudes sanitaires.

Pour tout changement dans le secteur hydrologie (réglementation et critères) les paramètres analysés pour les matrices Eaux propres suivront l'article R.1321 du code de la Santé Publique, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine. La portée de l'accréditation concernant ces programmes vous sera communiquée sur simple demande.

L'annexe technique disponible sur le site du COFRAC n'étant pas mise à jour régulièrement, tout changement (fournisseur de kit, évolution de la technique) sera indiqué sur le site Internet du laboratoire (*voir onglet Santé animale-eaux et environnement-prélèvements et analyses*).

Pour toute recherche complémentaire ne figurant pas sur ce catalogue, le laboratoire peut vous aider dans votre démarche.



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

CHIMIE

Accréditation n° 1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr

Agroalimentaire / Divers Aliments, Produits laitiers, Produits carnés, Produits de la mer, Boissons (hors eaux de consommation) et produits sucrés et édulcorés, Produits céréaliers

Programme LAB GTA 25/60-80 Analyses physico-chimiques en vue de la détermination de la composition, des critères de qualité et technologiques, et de l'étiquetage nutritionnel dans l'alimentation humaine et animale

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme 99-3 Métaux : Analyse de contaminants chimiques chez les animaux, dans leurs produits et les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme LAB GTA 30/99-5 : Analyse de substances autorisées ou non à usage vétérinaire ou zootechnique (substances interdites à action hormonale ou thyrostatique, β -Agonistes)

Agroalimentaire / Divers aliments / Analyses physico-chimiques

Programme LAB GTA 30/99-6 : Analyse de substances autorisées ou non à usage vétérinaire ou zootechnique (médicaments vétérinaires et colorants à usage pharmacologique)

Les délais sont sur ce catalogue, à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction de l'activité du laboratoire. Nous consulter pour plus de renseignements.

Service Chimie Alimentaire

Les délais indiqués correspondent aux délais analytiques incompressibles. Ils ne sont valables que pour les jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire). Le délai de rendu des résultats correspond à J+2 après la fin des analyses hors délais postaux. Toutefois des résultats peuvent être communiqués par fax ou par mail.

Les seuils de quantification dépendent des méthodes utilisées, pour plus de renseignements contacter l'unité technique du Laboratoire.

Les méthodes qui figurent sur le catalogue sont celles en vigueur à la date de parution de celui-ci. Elles sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Quantité requise :

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés chimiques intrinsèques et dans les quantités nécessaires aux analyses soit > 200g, sauf cas particuliers.

- Pour une demande de Valeur Énergétique suivant le règlement (UE) N° 1169/2011, une quantité d'échantillon de 400g minimum est nécessaire.
- Pour les produits secs notamment pour les poudres de produits laitiers, la quantité doit être de 100g minimum. Dans le cas de fromages prélevés à la sonde, la quantité minimale d'échantillon peut être de 50g.
- Dans le cas où une analyse de chimie et de bactériologie est demandée sur le même produit, il est nécessaire d'envoyer 2 prélèvements distincts.
- Pour les produits carnés, et sur demande du client, il est possible d'exprimer les résultats en fonction de l'HPD ou HPDA réglementaire du produit (si celui-ci est précisé)

Les calculs : (Valeur énergétique, glucides par différence) sont en conformité avec le règlement (UE) N°1169/2011 (INCO) et l'arrêté du 08/09/1977.

Notice explicative v1.03.04.2018



AVEYRON LABO

AVEYRON LABO

195, rue des artisans - PA Bel-Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05.65.76.51.30 – Fax : 05.65.76.51.31

<http://www.aveyron-labo.com> – centre@aveyron-labo.fr

Conditionnement : Le matériel de prélèvement et les récipients utilisés doivent être propres et secs. L'emballage du produit doit assurer la non déshydratation du produit : (récipient étanche, emballage sous vide...). Identifier de manière unique vos échantillons, à l'aide d'un marqueur indélébile ou d'une étiquette.

Envoi :

- Produits surgelés : mode de transport garantissant la non décongélation du produit.
- Produits frais : transport réfrigéré, délai rapide.
- Produits charcuterie secs : transport réfrigéré si température extérieure élevée.
- Produits déshydratés : transport à température ambiante, emballage étanche.
- Conserves : transport à température ambiante.

Eviter les envois à partir du jeudi et les veilles ou avant-veille de jour fériés.

Durée de conservation des échantillons après analyse au laboratoire : Les échantillons sont gardés jusqu'à 15 jours suivant la validation du dossier. Les produits secs sont conservés 1 mois.

Service Chimie Inorganique

Les délais indiqués correspondent aux délais analytiques incompressibles. Ils ne sont valables que pour les jours ouvrés (jours d'ouverture du laboratoire) et ne prennent pas en compte les éventuelles confirmations.

Le délai de rendu des résultats correspond à J+2 après la fin des analyses, sans prendre en compte les éventuelles confirmations.

Toutefois des résultats peuvent être communiqués par fax ou par mail.

Dosage des métaux (hors matrice Eau et Plans de Contrôle Dosage des Matières Fertilisantes Organiques)

Quantités requises :

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés chimiques intrinsèques et dans les quantités nécessaires aux analyses soit :

- 500g minimum à 2 Litres pour la détermination des Matières Fertilisantes Organiques (MFO).
- 15g minimum pour la recherche de métaux dans les fourrages broyés.
- 250g minimum pour la recherche de métaux dans les fourrages non broyés.
- 25mL pour le lait.
- pour les autres matrices il s'agira d'envoyer la quantité nécessaire afin d'avoir un échantillon représentatif (généralement > 10g).

Conditionnement des échantillons :

Pour éviter toute fuite, toute pollution ou toute altération des échantillons, nous vous recommandons :

- Pour les produits solides, en poudre : en sachet plastique hermétique avec une fermeture type Zip et un double ensachage. Mettre la feuille de renseignement entre les deux sacs et non au contact direct de l'échantillon.
- Pour les produits solides volumineux (type fumier ou compost) : double ensachage dans des sacs type sac poubelle. Fermer soigneusement chaque sac individuellement avec le lien.
- Pour les produits liquides : en flacon plastique incassable avec un bouchon bien vissé, si possible avec opercule. Ne pas remplir complètement. Un ensachage supplémentaire est utile.

Identifier de manière unique vos échantillons, à l'aide d'un marqueur indélébile ou d'une étiquette.

Envoi :

Accompagner les échantillons d'une demande d'analyse, en précisant les coordonnées de l'expéditeur, du payeur, le numéro du devis ou de la convention. Eviter les envois à partir du jeudi et les veilles ou avant-veille de jour fériés.

- Pour les fourrages : température ambiante.
- Pour les matières fertilisantes organiques : sous régime du froid ou congelé.
- Pour les autres matrices : conditions assurant l'intégrité et la stabilité du produit.

Durée de conservation des échantillons après analyse : Les échantillons sont gardés 1 mois après validation du dossier. D'autres conditions (récupération, stockage plus long) peuvent être étudiées avec le client selon la capacité du laboratoire.